

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 24 JUIN 2025  
CONVOCATION EN DATE DU 18 JUIN 2025

DELIBERATION N° 11/04/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, M. LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, M. GERNEZ Marc donne pouvoir à M. WERY Jean Charles, Mme ABDELOUAHED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, M. ADIMI Karim donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés :

Membres absents : MM. TRIoux Annick, DRELON André, PLAYE Maryse, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

**OBJET** : Maintien du Bureau de Police Nationale au 27 bis Place Gambetta – Approbation du bail de location à usage de bureaux au profit de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 09/06/2016 en date du 27 Septembre 2016 approuvant l'installation du Bureau de Police Nationale au 27 bis Place Gambetta et approuvant le bail de locaux à usage de bureaux au profit de l'Etat,

Considérant que ce bail arrive à terme le 30 Septembre 2025,

Vu le projet de bail rédigé par le pôle de la gestion domaniale des Hauts de France et du Département du Nord,

Considérant que les conditions financières et juridiques sont inchangées : le local est mis gracieusement à disposition de l'Etat, les charges courantes (électricité, eau, frais de télécommunication et nettoyage et entretien du local) sont à la charge de l'Etat et le bail est conclu pour une durée de 9 années entières et consécutives qui commencera à courir le 1<sup>er</sup> Octobre 2025 jusqu'au 30 Septembre 2034,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** le bail relatif au local situé au 27 bis Place Gambetta à passer avec l'Etat

**AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer et à intervenir pour son exécution

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc (pouvoir remis à M. WERY Jean Charles), GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ABDELOUAHED Frédérique (pouvoir remis à M. ABDELOUHAED Olivier), DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme. SCHUTT Sylvie), ADIMI Karim (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GALAND Mélanie (pouvoir remis à Mme GUIOT Christelle), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey*

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance,

Karine STIEVENARD.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 27/06/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20250624-11\_04\_2025-DE

Date d'affichage : 02/07/2025

Le Maire,



Bruno SALIGOT.